

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	33
Représentés	9
Absent	1

<b>Votes</b>	
Pour	42
Contre	
Abstention	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 20 septembre 2023

Le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

### **Etaient présents :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, FADLI Hafida (jusqu'au DÉL-23.093 inclus), SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GAULIER Danièle, COHEN Rachel, LORES Monique, POUUDY Franklin Lambert, OMRANE Alain, HABI Hacène, BOLLE DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, CHIRrane El Arbi (à partir DÉL- 23.093)

### **Étaient représenté·e·s :**

Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
Mme FADLI Hafida (à compter DÉL- 23.094)	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme BEZACE Mathilde	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme LANTERNIER Lucie	mandat à M. COELHO Vasco
Mme BRULANT Marina	mandat à M. HABI Hacène
M. GARROUT Karim	mandat à M. SAYADI Walid
M. BANCE Stéphane	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
M. CHIRrane El Arbi (jusqu'à DÉL- 23.092 inclus)	mandat à M. BOLLE Christian

**Était absent :** M. FONDENEIGE Matthias

**Secrétaire de séance :** Mme SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

.....  
**de la publication le**  
.....

**OBJET**

**ATTRIBUTION D'UN DON À LA FONDATION DE FRANCE  
SUITE AU SÉISME AU MAROC**

Date de réception en préfecture  
094-219400223-20230920-DEL-23-108-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

**Attribution d'un don à la Fondation de France  
suite au séisme au Maroc**

Monsieur le Maire rappelle le violent séisme qui s'est déroulé au Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre dernier.

Touché par le lourd bilan humain, la détresse des habitants, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien et sa solidarité en approuvant le versement d'un don d'un montant de 5 000€ à la Fondation de France.

**LE CONSEIL,**

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Choisy-le-Roi d'aider et de soutenir le Maroc et ses habitants dans l'épreuve qu'ils rencontrent,

**DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> – Décide l'attribution d'un don d'un montant de 5 000 euros (cinq mille euros) au profit du Maroc et de ses habitants.

Article 2 – Autorise le versement de ce don à la Fondation de France Agence qui lance un appel à la générosité pour venir en aide aux populations touchées par le séisme

Article 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la commune

Article 4 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 20 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20230920-DEL-23-108-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023